

**Ville de Trois-Rivières (2022, chapitre XXX)**

**ANNEXE I**

**FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'UN AVANTAGE REÇU OU ACCEPTÉ**

(Article 29)

**FORMULAIRE N° 1 — DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGE VALANT PLUS DE 100\$**

Nom de la ou du membre du Conseil		Sabrina Rey	
Déclaration à la greffière ou au greffier			
<i>Je déclare avoir reçu le don, la marque d'hospitalité ou l'avantage, d'une valeur de plus de 100\$, décrit ci-dessous :</i>			
1. Nom de la donatrice ou du donateur		2. Date	
Festivoix		1 <sup>er</sup> juillet 2024	
3. Description du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage			
2 billets pour le cocktail du Festivoix			
4. Circonstances de la réception du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage			
en tant que conseillère municipale			
Signature de la ou du membre du Conseil		Date de la déclaration	
Sabrina Rey		<del>24 juillet 2024</del> SR 10 décembre 2024	

**FORMULAIRE N° 2 — DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES TOTALISANT PLUS DE 100 \$**

Nom du membre du Conseil	
<b>DÉCLARATION AU GREFFIER</b>	
<i>Je déclare avoir reçu, de la même personne, à l'intérieur d'une période de six mois, les dons, les marques d'hospitalité ou les avantages décrits ci-dessous, lesquels totalisent une valeur de plus de 100\$ :</i>	
1. Nom de la donatrice ou du donateur	2. Période couverte
	Du au
3. Description des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages	
4. Circonstances de la réception des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages	
Signature de la ou du membre du Conseil	Date de la déclaration